Commune de BOUVIGNIES

Procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 20 décembre 2013

Le vendredi 20 décembre 2013 à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES s'est réuni dans la salle du Conseil et des mariages, sous la présidence de Monsieur Jacques DELRUE, Maire.
Conformément aux articles L 2 121-10 et L 2 121-11 du CGCT, la convocation a été affichée à la porte de la mairie et adressée par écrit au domicile de chaque conseiller le 16 décembre 2013.

■ Composition :

Présents : Mmes et Mrs CARON, DEBRUILLE, DEDOURS, DELRUE, DESMONS, DUHEM, FENAIN, HULOUX, HUMEZ, LOUBERT, POLYN, PRADALIER, SALMON, VALIN, WAQUET, WARTELLE.

Absents :
M. HOEL, Mme MERESSE

■ Points abordés :

1. Projet de statuts de la communauté de communes « Pévèle Carembault »

Chaque élu ayant reçu le projet de statuts de la future communauté de communes « Pévèle Carembault », Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur celui-ci. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de changement de l'imposition pour les Bouvigniens.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce projet.

2. Désignation des délégués de la communauté de communes « Pévèle Carembault »

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, le 26 juillet dernier, a désigné à l'unanimité, Monsieur Frédéric PRADALIER comme délégué. Il convient de choisir, aujourd'hui, un suppléant jusqu'aux prochaines élections municipales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la candidature de Monsieur Jean-Marie VALIN comme délégué suppléant.

3. Aménagement des rythmes scolaires (avant-projet du Projet Educatif Territorial)

M. CARON présente l'avant-projet de PEDT qui doit être communiqué au Directeur Académique.

La démarche a été l'élaboration d'un projet centré sur les besoins de l'enfant, dans la concertation la plus large possible, en agissant dans la cohérence.

Pur cela, un comité de pilotage a été créé. Composé d'élus, de représentants de parents et d'enseignants des deux écoles (publique et privée), il a débattu. Un questionnaire individuel a été remis aux parents. Ces travaux ont nourri, ensuite, les débats au sein du Conseil d'Ecole.

M. CARON rappelle au Conseil les objectifs du PEDT Bouvignien :

- Concevoir celui-ci dans la concertation avec le comité de pilotage
- Proposer des activités périscolaires de qualité, en cohérence avec les activités scolaires (le choix de ces activités se fera après les élections municipales)
- Prendre en compte les ressources locales existantes (locaux, associations sportives et culturelles, bibliothèque). Une réflexion est également engagée dans le cadre de l'intercommunalité pour procéder à un recrutement de personnels qualifiés que différentes communes pourraient mutualiser.
- Ne pas générer d'inégalité, accueillir tous les enfants, y compris les enfants en situation de handicap,
- Eviter la fuite des élèves du public vers le privé et ne pas réduire le service public d'éducation dans la commune
- Respecter les pratiques cultuelles
- Respecter les pratiques culturelles et sportives hors temps scolaire.

M. CARON regrette que les écoles privées ne soient pas tenues d'appliquer la réforme. Ainsi, malgré la proposition de la municipalité de prendre en charge l'organisation et le coût des TAP pour tous les petits Bouvigniens, quel que soit leur établissement, l'école privée a préféré ne pas l'appliquer l'an prochain et restera donc à la semaine de 4 jours.

Le sondage effectué par les parents, les travaux du comité de pilotage, les différents débats amènent les deux assemblées (Conseil d'Ecole et Conseil Municipal) à adopter, conjointement, la demande d'organisation suivante :

- La classe aura ainsi lieu 5h15 par jour et 3 heures le samedi matin
- Les TAP fonctionneront chaque jour pendant 45 minutes
- Le choix du samedi est motivé par :
  - le fait que beaucoup de parents travaillent à l'extérieur du village et sont disponibles pour récupérer leur enfant le samedi. Ainsi pour une majorité des familles, ce choix n'engendrera pas de frais de garde supplémentaires.
  - le respect des pratiques cultuelles (mercredi matin)
  - le respect des pratiques culturelles et sportives des enfants
  - l'amélioration de la relation avec les parents-enseignants (présence des parents le samedi),
  - enfin, ce choix limitera la fuite des élèves vers l'école privée.

Le financement communal est estimé à hauteur de 13 500 € (estimation des maires de France : 150€/enfant x 90 enfants). La majorité municipale actuelle envisage la gratuité pour les familles.

Monsieur le Maire rappelle enfin que si la réforme des rythmes scolaires sera appliquée sur le territoire communal dès la rentrée de 2014, le Conseil Municipal et le Conseil d'école considèrent que celle-ci n'apportera pas d'amélioration à la fatigue des d'élèves.

L'avant-projet de PEDT est ensuite approuvé à l'unanimité.

4. Convention sur l'utilisation de créneaux scolaires à la piscine communautaire – Avenant 1

Suite à la création de la communauté de communes « Pévèle Carembault », Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la signature d'un avenant relatif à la convention d'utilisation de créneaux scolaires à la piscine communautaire est nécessaire. Celui-ci remplace l'avenant précédent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à le signer.

5. Modification statutaires SIAN-SIDEN

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve que la compétence « Eau potable » soit scindée en deux blocs de compétences « Production d'eau potable » et « Distribution d'eau potable ».

6. Contrat de fourniture de gaz naturel

Monsieur le Maire présente la proposition de TEGAZ pour la fourniture de gaz naturel à la mairie et au manoir. Ce contrat permettra d'économiser 1 000 € chaque année pendant 4 ans. La 1ère année nous bénéficions d'un abonnement gratuit d'une valeur de 350 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de TEGAZ et charge Monsieur le Maire se signer la convention correspondante.

7. Convention Commune – Association « Hier et aujourd'hui »

Cette convention a pour objet :

- de définir le cadre de la mise à disposition de locaux par la commune de Bouvignies à l'association BHA. La commune de Bouvignies concède à titre gracieux et de manière exclusive, l'occupation du colombier (situé face à la mairie) à l'association BHA. Elle devra exercer dans ces locaux une activité culturelle liée d'une part à la colombophilie et d'autre part à l'histoire locale.
- De fixer le cadre des actions concertées qui pourraient être mises en œuvre par les deux parties, selon l'objet statutaire de BHA.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

8. Décision modificative du budget primitif 2013

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'effectuer une décision modificative sur le budget primitif 2013 (régularisation compte 21538 au lieu de 21532) comme suit :

Chapitre 041 OPERATIONS PATRIMONIALES

Dépenses		**Recettes**	
Cpte 21538 Assainissement rue église	386,31 €	Cpte 21532 Assainissement rue église	386,31 €
Cpte 21538 Curage fossés	6 434,76 €	Cpte 21532 Curage fossés	6 434,76 €
Cpte 21538 Curage fossés	4 530,45 €	Cpte 21532 Curage fossés	4 530,45 €
Cpte 21538 RD 30	1 981,02 €	Cpte 21532 RD 30	1 981,02 €
Cpte 21538 Rue basse, riche	19 188,25 €	Cpte 21532 Rue basse, riche	19 188,25 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Cpte 6574 Subventions de fonctionnement	500 €
Cpte 6711 Intérêts moratoires	- 500 €

9. Inscription budgétaire avant le vote du budget primitif 2014

Le Conseil Municipal , à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement affectées aux comptes suivants :

Mise en place crédit investissement avant vote du budget 2014

Cpte	BP 2013
2184	3 000,00 €
21318	29 200,00 €
2152	18 543,45 €

La séance est levée.